



La Défense, le 15 février 2022

Mme Barbara POMPILI  
Ministre de la Transition Ecologique  
Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'économie, des finances et de la relance  
Monsieur Olivier DUSSOPT  
Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances  
et de la relance – chargé des comptes publics  
Mme Annick GIRARDIN  
Ministre de la Mer  
Mme Amélie De Montchalin  
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Objet : Avenir des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA)

Réf : PB/GL/2022-04

Mesdames, Messieurs les Ministres.

Nous souhaitons une nouvelle fois attirer votre attention et vous alerter sur la situation urgente, pour ne pas dire catastrophique socialement, dans laquelle se trouvent les Ouvriers des Parcs et Ateliers du Ministère de la Transition Écologique et de ses Établissements Publics. L'agenda social 2020/22 souhaité et annoncé par la Ministre de la Transition Écologique, alors que nous venons d'entamer le 11 février 2022 la 5<sup>ème</sup> réunion relative au chantier statutaire de ces derniers, confirme nos inquiétudes.

Depuis le début des concertations lancées le 11 décembre 2020, nous ne pouvons que constater l'absence de réponses de la Direction des Ressources Humaines aux attentes et ce, avec de réels objectifs, formulées par la CFDT. Les relances appuyées dans nos multiples interventions et déclarations ne sont pas entendues.

Lors de cette cinquième réunion, hormis un toilettage à minima, imposé pour la mise en conformité des textes réglementaires, l'administration et la DRH ne démontrent aucune volonté d'entamer un véritable travail de fond avec les représentants du personnel, d'une part sur le décret n°65-382 du 21 mai 1965 notamment sur son régime de retraite ainsi qu'indemnitaire régissant les OPA ainsi qu'à l'évolution du décret n° 2014-456 du 6 mai 2014 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des OPA des Ponts et Chaussées et des bases aériennes d'autre part.

Depuis un an et demi ces travaux de fond sont totalement pollués par un moratoire irréversible imposé par la DGAFP sur les recrutements, ce qui bloque inévitablement les négociations. Chaque service se renvoie la balle et, par conséquent, nous n'avons plus d'interlocuteurs légitimes dans ce chantier de rénovation statutaire.

Monsieur le directeur des ressources humaines du ministère (MTE) nous certifiait en juillet 2021, date de la dernière rencontre, que des décisions importantes et significatives à l'égard des Ouvriers des Parcs et Ateliers étaient imminentes. Après huit mois de silence, des « mesurette » totalement inéquitables sont apparues fin d'année 2021 par une augmentation de 1,4% en moyenne de la prime de rendement. Seuls 50% de ce corps en bénéficient, c'est totalement inadmissible.

A noter que dans le même temps, le régime indemnitaire des catégories A, B et C se voit ou va être revalorisé suite aux annonces de madame la ministre de la Fonction publique, et c'est une première satisfaction pour la CFDT.

Vous comprendrez que dans une telle situation la colère et l'incompréhension sont grandissantes chez les OPA ! Il est extrêmement difficile de mener à bien, dans une confiance réciproque, des travaux sur un tel chantier de rénovation statutaire à savoir :

**- La suppression des abattements de zones 2 et 3 : le 1<sup>er</sup> niveau de grade OPA en zone 3 est toujours rémunéré en dessous du SMIC horaire, ce qui est contraire à Loi.**

**- L'accès pour les OPA à la GIPA.**

**- La garantie de prise en charge à 100 % des OPA en cas d'arrêt pour accident du travail jusqu'à consolidation comme les fonctionnaires.**

**- L'intégration de la prime d'expérience dans celle d'ancienneté, pour atteindre 30%.**

**- L'augmentation du taux moyen de la prime de rendement à minima de 1,4 % pour tous les OPA sans exception.**

**- Une information régulière du FSPOEIE à tous les OPA sur le site ENSAP comme pour les fonctionnaires,**

A ce jour le compte n'y est pas, aucun débat n'est plus possible avec la DRH sur ces points.

Les discussions sont dans l'impasse avec notre organisation et la situation dégradée du pouvoir d'achat des OPA est très inquiétant au regard des remontées du terrain.

Mesdames, Messieurs les Ministres, nous souhaitons dès à présent que ce dossier soit stoppé sous sa forme actuelle, que les véritables annonces sur le calendrier social soient tenues mais aussi engagées très rapidement avec les bons interlocuteurs ; il y a URGENCE. Dans les services et à tous les niveaux les OPA se sentent abandonnés, le dialogue est totalement interrompu.

Nous craignons en outre que la période électorale actuelle ne favorise plus la conduite d'un chantier aussi important pour tous les OPA tel que nous l'envisagions lors de son lancement.

La CFDT vous sollicite de nouveau Mesdames, Messieurs les Ministres, pour une intervention rapide auprès de vos services respectifs qui favoriserait sereinement la continuité des débats afin d'engager de véritables discussions, de respecter les engagements annoncés pour des avancées individuelles, mais aussi collectives envers tous les Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Dans l'attente, recevez Mesdames et Messieurs les Ministres, ma haute considération, et l'expression de mes sentiments respectueux.

La Secrétaire générale de l'UFETAM CFDT



Gwénaëlle L'HUILLIERE

Copie : M. le Directeur des Ressources Humaines - MTE.  
M. le Secrétaire Général